

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANÇAISE

006-210601282-20210331-CM20210331_035-DE

Reçu le 01/04/2021

Publié le 01/04/2021

Commune - COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21060128200010

POSTE COMPTABLE : CFP - SERVICE DE GESTION COMPTABLE
CAGNES-SUR-MER

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

AR Prefecture

006-210601282-20210331-CM20210331_035-DE

Retenu le 01/04/2021

Publié le 01/04/2021

~~A - Informations statistiques, fiscales et financières~~

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)**A - Eléments du bilan**

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	31
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	35
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	36
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	40
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	41
D2 - Arrêté et signatures	42

AR Prefecture

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
Recu le 01/04/2021
Publié le 01/04/2021

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

17 - Préfecture Code INSEE 06-210601282-20210331-CM20210331 Reçu le 01/04/2021 Publié le 01/04/2021		COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE	BP (projet de budget) 2021
I - INFORMATIONS GENERALES			I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES			A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3 396
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
6 125 495,00	6 255 126,00	1 803,74	960,16

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	2 153,45	0,00
2	Produit des impositions directes/population	1 001,72	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2 091,41	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 200,03	0,00
5	Encours de dette/population	1 304,01	0,00
6	DGF/population	29,87	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	57,05 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	120,23 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	57,38 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	62,35 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

AR Prefecture	I – INFORMATIONS GENERALES	I
006-210601282-20210331-CM20210035-035-15	MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B
Reçu le 01/04/2021		
Publié le 01/04/2021		

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

AR - Préfecture		II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II
06-210601282-20210331-CM20210331_035		VUE D'ENSEMBLE		A1
Reçu le 01/04/2021				
Publié le 01/04/2021				

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 230 199,91	7 108 390,76
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 121 809,15
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		9 230 199,91	9 230 199,91

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 759 682,63	6 006 567,03
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 240 487,31	272 767,01
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 279 164,10	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 279 334,04	6 279 334,04

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	15 509 533,95	15 509 533,95
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

(4) Si la commune a établi un régime de provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Reçu le 01/04/2021

Publié le 01/04/2021

Chap.	AR Prefecture Libelle	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
006-21	0601282-20210331-CM20210331_035-DE					
Reçu	le 01/01/2021					
Public	le 01/04/2021					
	TOTAL	109 446,75	272 767,01	6 006 567,03	0,00	6 279 334,04

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 279 334,04
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 911 123,99
--	---------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

AR Prefecture		II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
006-210601282-20210331-CM2021-129		BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1
Reçu le 01/04/2021				
Publié le 01/04/2021				

1 - DEPENSES (ou présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 468 437,56		1 468 437,56
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 172 404,99		4 172 404,99
014	Atténuations de produits	126 500,00		126 500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	952 964,77		952 964,77
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	85 113,89	54 530,77	139 644,66
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	2 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 207,00	293 806,16	299 013,16
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	500 000,00		500 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 568 734,77	1 568 734,77
Dépenses de fonctionnement - Total		7 313 128,21	1 917 071,70	9 230 199,91

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 230 199,91
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	354 289,74	0,00	354 289,74
13	Subventions d'investissement	6 331,25	5 947,71	12 278,96
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 225 813,78	0,00	1 225 813,78
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	84 167,33	0,00	84 167,33
204	Subventions d'équipement versées	105 484,52	0,00	105 484,52
21	Immobilisations corporelles (6)	1 599 220,80	0,00	1 599 220,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 286 414,81	0,00	2 286 414,81
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 500,00	0,00	2 500,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	330 000,00		330 000,00
Dépenses d'investissement - Total		5 994 222,23	5 947,71	6 000 169,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	279 164,10
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 279 334,04
---	---------------------

AR Prefecture

006-210601282-20210331-CM20210331_035-DE

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

AR Prefecture		II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
006-210601282-20210331-CM2021-129		BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2	
Reçu le 01/04/2021					
Publié le 01/04/2021					
2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)					

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	16 000,00		16 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	766 515,00		766 515,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 772 383,00		4 772 383,00
74	Dotations et participations	1 457 138,70		1 457 138,70
75	Autres produits de gestion courante	65 172,57	0,00	65 172,57
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 233,78	5 947,71	31 181,49
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		7 102 443,05	5 947,71	7 108 390,76

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 121 809,15
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 230 199,91
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	352 500,00	0,00	352 500,00
13	Subventions d'investissement	515 287,44	0,00	515 287,44
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 172 980,24	54 530,77	2 227 511,01
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		293 806,16	293 806,16
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 568 734,77	1 568 734,77
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		3 040 767,68	1 917 071,70	4 957 839,38

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 321 494,66
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 279 334,04
---	---------------------

AR Prefecture

006-210601282-20210331-CM20210331_035-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

AR Prefecture

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

006-210601282-20200231-000001001-005
Reçu le 01/04/2021
Publié le 01/04/2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 697 599,81	1 468 437,56	0,00
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	95 559,40	60 709,70	0,00
60611	Eau et assainissement	29 400,00	33 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	149 500,00	139 000,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	6 450,00	7 070,00	0,00
60622	Carburants	14 420,00	15 000,00	0,00
60623	Alimentation	134 560,00	133 650,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 800,00	3 300,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	54 376,00	40 452,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	51 508,52	38 984,23	0,00
60633	Fournitures de voirie	4 610,00	10 000,00	0,00
60636	Vêtements de travail	18 700,00	9 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	12 080,40	12 259,22	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 600,00	3 600,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	18 207,32	12 109,02	0,00
6068	Autres matières et fournitures	55 043,00	26 741,59	0,00
611	Contrats de prestations de services	25 751,57	50 070,37	0,00
6132	Locations immobilières	32 482,40	44 032,40	0,00
6135	Locations mobilières	10 120,00	13 440,00	0,00
61521	Entretien terrains	88 100,00	80 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	150 720,76	27 500,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	43 000,00	7 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	42 173,00	40 000,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	19 700,00	4 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	35 000,00	29 090,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	40 585,00	25 565,00	0,00
6156	Maintenance	150 000,00	140 604,00	0,00
6161	Multirisques	3 500,00	6 880,16	0,00
6168	Autres primes d'assurance	15 050,00	12 891,85	0,00
6182	Documentation générale et technique	9 528,00	13 123,91	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	28 682,00	33 295,00	0,00
6188	Autres frais divers	5 900,00	3 885,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 840,00	320,00	0,00
6226	Honoraires	60 000,00	21 000,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 500,00	0,00
6228	Divers	71 576,00	70 630,58	0,00
6231	Annonces et insertions	8 300,00	9 600,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	86 525,00	88 993,20	0,00
6233	Foires et expositions	3 600,00	9 310,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	10 200,00	9 448,40	0,00
6238	Divers	6 000,00	300,00	0,00
6241	Transports de biens	2 680,00	7 900,00	0,00
6247	Transports collectifs	15 310,00	16 181,93	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 350,00	1 500,00	0,00
6256	Missions	3 450,00	3 000,00	0,00
6257	Réceptions	12 839,20	1 188,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	15 400,00	15 500,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	23 860,00	21 407,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 195,00	6 350,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 846,65	5 629,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	95 326,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	1 100,00	1 100,00	0,00
63512	Taxes foncières	8 000,00	6 000,00	0,00
6353	Impôts indirects	350,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	220,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 850,59	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 202 608,78	4 172 404,99	0,00
6218	Autre personnel extérieur	25 000,00	25 000,00	0,00
6331	Versement mobilité	33 361,86	34 640,30	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 120,66	11 438,27	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	50 337,15	51 636,27	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 672,42	6 928,02	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 706 749,57	1 773 166,67	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	60 560,39	53 343,28	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	483 307,03	464 468,05	0,00
64131	Rémunérations non tit.	518 093,58	435 782,63	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	61 154,16	73 531,22	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	41 072,85	26 427,92	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	7 423,54	19 587,75	0,00

Chap / AR	Prefecture Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
06-2106 (1) 282-20210331-CM20210331 035-DE				
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	408 945,29	417 355,24	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	593 219,03	605 825,92	0,00
6454	Cotisations aux A.S.C.E.D.I.C.	22 776,16	21 666,60	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	123 790,00	100 483,28	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	6 800,00	7 000,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	330,89	1 020,18	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 210,20	8 881,50	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	32 504,00	33 981,89	0,00
6488	Autres charges	180,00	240,00	0,00
014	Atténuations de produits	185 473,00	126 500,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	185 473,00	126 500,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 347 071,17	952 964,77	0,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	3 767,46	0,00
6518	Autres	0,00	9 630,00	0,00
6531	Indemnités	99 230,00	115 515,22	0,00
6532	Frais de mission	2 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	6 000,00	4 851,67	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 600,00	6 795,17	0,00
6535	Formation	5 000,00	17 327,00	0,00
6553	Service d'incendie	157 804,69	157 804,69	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	15 433,48	24 581,24	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	322 396,00	147 040,11	0,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	225 988,00	71 528,88	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	145 714,00	118 871,83	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	358 900,00	275 250,00	0,00
65888	Autres	5,00	1,50	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 432 752,76	6 720 307,32	0,00
66	Charges financières (b)	144 429,53	85 113,89	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	158 788,20	78 839,83	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-14 358,67	-15 343,61	0,00
6688	Autres	0,00	21 617,67	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	618 986,79	2 500,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	10 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	603 986,79	2 500,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	5 207,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	5 207,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	562 425,00	500 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		8 758 594,08	7 313 128,21	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 633 809,73	1 568 734,77	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	213 503,34	348 336,93	0,00
6682	Indemnité de réaménagement d'emprunt	0,00	54 530,77	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	213 503,34	293 806,16	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 847 313,07	1 917 071,70	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 847 313,07	1 917 071,70	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 605 907,15	9 230 199,91	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 230 199,91
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	33 254,51
Montant des ICNE de l'exercice N-1	48 598,12
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-15 343,61

BP - Prefecture

(1) Détailler les chapitres budgétaires par chapitre conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser. 006-210601282-20210331-CM20210331_035-DE

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles. Recu le 01/04/2021

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif. Publie le 01/04/2021

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote RB.
006-210601282-20210331-CM20210331_035-DE
Resu le 01/04/2021
Publie le 01/04/2021
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Chap / art (1)	Prefecture	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
006-210601282	20210331	-CM20210331_035-DE			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					6 279 334,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture		III - VOTE DU BUDGET		III
006-210601282-2021030100001		SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2
Reçu le 01/04/2021				
Publié le 01/04/2021				
Chap / art (1)	Libelle (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	598 791,11	211 646,17	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	130 446,36	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	261 400,50	99 646,17	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	120 293,75	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	12 554,00	50 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	70 957,75	62 000,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	3 138,75	0,00	0,00
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	2 172 980,24	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	1 151 068,21	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	1 021 912,03	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		598 791,11	2 384 626,41	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 323 416,76	1 599 384,40	0,00
10222	FCTVA	129 000,00	252 500,00	0,00
10223	TLE	2 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	100 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 092 416,76	1 246 884,40	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	329 676,75	105 484,52	0,00
1387	Subv non transf. Budget communautaire FS	329 676,75	105 484,52	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 249,06	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 663 342,57	1 704 868,92	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 262 133,68	4 089 495,33	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 633 809,73	1 568 734,77	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	213 503,34	348 336,93	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	54 530,77	0,00
28031	Frais d'études	25 082,83	27 912,50	0,00
28051	Concessions et droits similaires	7 267,60	22 079,51	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	213,00	260,33	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 059,00	2 617,25	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	10 196,22	15 527,74	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	0,00	198,00	0,00
28152	Installations de voirie	3 362,48	4 484,25	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	2 629,47	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	31 119,58	0,00
281534	Réseaux d'électrification	3 906,00	3 906,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	85,80	0,00
281571	Matériel roulant	9 281,00	12 118,05	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 480,00	2 480,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	837,00	837,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 439,00	5 465,96	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	28 449,35	32 412,88	0,00
28184	Mobilier	12 058,90	12 705,83	0,00
28188	Autres immo. corporelles	105 870,96	116 966,01	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 847 313,07	1 917 071,70	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 847 313,07	1 917 071,70	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 109 446,75	6 006 567,03	0,00

Chap / art (4)	AP	Prefecture	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
006-210601282-20210331-CM20210331_035-DE						
						+
RESTES A REALISER N-1 (10)						272 767,01
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						6 279 334,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<p>AR Prefecture</p>	<p>III - VOTE DU BUDGET</p>	<p>III</p>
<p>006-210601282-20210331-035 DE Reçu le 01/04/2021 Publié le 01/04/2021</p>	<p>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</p>	<p>B3</p>

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					9 438 542,61									
1641 Emprunts en euros (total)					9 438 542,61									
00600393251	CRCAM PCA	01/01/2020	01/01/2020	30/04/2020	482 875,47	F		2,510	2,745		A	X Echéance constante		A-1
00600593392	CRCAM PCA	01/01/2020	01/01/2020	12/01/2020	280 000,00	F		2,310	2,388		S	X Echéance constante		A-1
00601216831	CRCAM PCA	16/10/2019	16/10/2019	16/11/2019	80 000,00	F		1,450	1,430		T	C		A-1
00601226845	CRCAM PCA	15/09/2016		15/10/2016	3 081 315,01	F		2,090	2,117		M	X Echéance constante		A-1
00601274560	CRCAM PCA	01/01/2017		19/03/2017	19 389,76	F		3,910	4,952		A	X Echéance constante		A-1
00601276253	CRCAM PCA	01/01/2017		10/03/2017	45 146,23	F		3,740	3,860		T	X Echéance constante		A-1
00601294427	CRCAM PCA	01/01/2017		16/01/2017	143 907,02	F		1,710	2,055		S	X Echéance constante		A-1
00601294455	CRCAM PCA	01/01/2017		08/01/2017	27 860,16	F		1,790	2,020		T	X Echéance constante		A-1
00602820197	CRCAM PCA	14/01/2021	01/02/2021	01/02/2021	1 070 000,00	F		0,500	0,554		T	X Echéance constante	O	A-1
00602820200 (00601226845)	CRCAM PCA	14/01/2021	15/01/2021	15/02/2021	2 239 718,12	F		1,100	1,086		M	X Echéance constante		A-1
00778462892J	CREDIT FONCIER DE FRANCE	01/01/2020	01/01/2020	25/02/2020	600 000,00	F		4,080	3,996		S	X Echéance constante		A-1
10278 00851 000200285 03	CAISSE REGIONALE CM MEDITERRAN	01/01/2017		31/01/2017	92 476,37	F		4,800	5,014		T	X Echéance constante		A-1
10278 00851 000200285 04	CAISSE REGIONALE CM MEDITERRAN	01/01/2017		31/03/2017	65 196,82	F		2,000	2,020		T	X Echéance constante		A-1
1235583	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	28/11/2012		01/01/2014	900 000,00	F		3,950	3,951		A	X Echéance constante	O	A-1
2007.249	CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	01/01/2020	01/01/2020	25/03/2020	230 000,00	F		4,700	4,840		T	X Echéance constante		A-1
A1017218	CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	01/01/2017		25/12/2017	19 565,97	F		4,260	4,288		A	X Echéance constante		A-1

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A1017219	CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	01/01/2017		25/12/2017	8 441,46	F		4,620	4,652		A	X Echéance constante		A-1
A1017220	CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	01/01/2017		25/03/2017	11 718,81	F		5,570	5,725		T	X Echéance constante		A-1
A1017228	CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	01/01/2017		25/01/2017	40 931,41	F		2,200	2,315		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					9 438 542,61									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 991 295,18					426 081,12	108 432,18	0,00	35 098,36
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 991 295,18					426 081,12	108 432,18	0,00	35 098,36
00600393251		0,00	A-1	399 206,28	14,25	F		2,745	22 246,12	10 020,08	0,00	6 334,08
00600593392		0,00	A-1	195 164,85	11,00	F		2,518	14 999,76	4 422,18	0,00	1 953,74
00601216831		0,00	A-1	46 000,00	5,58	F		1,532	8 000,00	623,50	0,00	68,88
00601226845		0,00	A-1	2 203 196,36	9,17	F		2,117	218 190,28	43 964,60	0,00	1 843,85
00601274560		0,00	A-1	8 947,73	2,17	F		4,952	2 870,57	349,86	0,00	186,14
00601276253		0,00	A-1	24 250,75	3,92	F		3,860	5 728,43	827,25	0,00	40,41
00601294427		0,00	A-1	86 138,25	5,00	F		2,055	15 067,52	1 408,82	0,00	557,01
00601294455		0,00	A-1	17 590,32	6,00	F		2,020	2 684,16	296,92	0,00	61,52
00602820197		0,00	A-1	0,00	2,08	F		0,554	0,00	5 082,50	0,00	891,67
00602820200 (00601226845)		0,00	A-1	0,00	11,00	F		1,086	0,00	2 000,00	0,00	0,00
00778462892J		0,00	A-1	266 646,67	6,58	F		4,524	33 635,66	10 539,56	0,00	3 327,39
10278 00851 000200285 03		0,00	A-1	74 305,28	11,00	F		5,014	5 111,04	3 475,56	0,00	562,78
10278 00851 000200285 04		0,00	A-1	34 924,42	4,17	F		2,020	7 953,16	639,08	0,00	1,50
1235583		0,00	A-1	544 214,78	7,00	F		3,951	59 167,76	21 496,48	0,00	19 159,36
2007.249		0,00	A-1	50 326,90	2,42	F		4,840	19 428,25	2 026,27	0,00	24,20
A1017218		0,00	A-1	7 073,10	1,92	F		4,288	3 462,78	301,31	0,00	2,56
A1017219		0,00	A-1	3 071,47	1,92	F		4,652	1 501,06	141,90	0,00	1,21
A1017220		0,00	A-1	6 504,98	3,92	F		5,725	1 493,92	331,48	0,00	4,65
A1017228		0,00	A-1	23 733,04	4,75	F		2,315	4 540,65	484,83	0,00	77,41
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 991 295,18					426 081,12	108 432,18	0,00	35 098,36

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

AR Prefecture 006-210601282-20210331-CM20210331_035-DE Reçu le 01/04/2021 Publié le 01/04/2021	IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	IV A4
---	---	----------------------------

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	5 207,00		0,00	5 207,00	0,00	5 207,00
Créances douteuses	5 207,00	01/01/2021	0,00	5 207,00	0,00	5 207,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	5 207,00		0,00	5 207,00	0,00	5 207,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

AR Prefecture	IV ANNEXES	IV
006-210601282-20210331-CM20210331_025 BP Reçu le 01/04/2021 Publié le 01/04/2021	ELEMENTS DU BILAN	
	EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		701 250,38	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		225 899,85	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	225 899,85	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		475 350,53	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	139 402,82	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	5 947,71	0,00
020	Dépenses imprévues	330 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	701 250,38	1 240 487,31	279 164,10	2 220 901,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

AR Prefecture	IV ANNEXES	IV
006-210601282-20210331-CM20210331_035-DE Reçu le 01/04/2021 Publié le 01/04/2021	ÉLÉMENTS DU BILAN	
	EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 320 525,45	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		457 984,52	0,00
10222	FCTVA	252 500,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	105 484,52	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 862 540,93	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	27 912,50	0,00
28051	Concessions et droits similaires	22 079,51	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	260,33	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 617,25	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	15 527,74	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	198,00	0,00
28152	Installations de voirie	4 484,25	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 629,47	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	31 119,58	0,00
281534	Réseaux d'électrification	3 906,00	0,00
281538	Autres réseaux	85,80	0,00
281571	Matériel roulant	12 118,05	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 480,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	837,00	0,00
28182	Matériel de transport	5 465,96	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	32 412,88	0,00
28184	Mobilier	12 705,83	0,00
28188	Autres immo. corporelles	116 966,01	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 568 734,77	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 320 525,45	198 156,75	0,00	1 321 494,66	3 840 176,86

AR Prefecture		Montant
006-210601282	Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 220 901,79
Reçu le 01/04/2021	Ressources propres disponibles	IV 3 840 176,86
Publié le 01/04/2021	Solde	V = IV - II (6) 1 619 275,07

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

AR Prefecture	IV – ANNEXES	IV
006-210601282-20210331-CW20210331_035-DE Reçu le 01/04/2021 Publié le 01/04/2021	ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	SUBV2019/02	SUBVENTION	SKI CLUB DE VENCE	Association	1 140,00
6574	SUBV2020/01	SUBVENTION	ASSOC CAFE PHILO DES AILES	Association	300,00
6574	SUBV2020/02	SUBVENTION	AVF VENCE	Association	200,00
6574	SUBV2017/03	SUBVENTION	ASS HARMONIE DE ST PAUL DE VEN	Association	1 000,00
6574	SUBV2017/04	SUBVENTION	ECOLE MUSIQUE BAOUS ASSOCIATION	Association	3 000,00
6574	SUBV2017/08	SUBVENTION	CLUB D'AIKI JUTSU COTE D'AZUR	Association	300,00
6574	SUBV2017/09	SUBVENTION	COMITE DES FETES ST PAUL	Association	6 500,00
6574	SUBV2020/05	SUBVENTION	LE SOUVENIR FRANCAIS	Association	200,00
6574	SUBV2017/10	SUBVENTION	FESTI SPORTS DE MONTAGNE	Association	700,00
6574	SUBV2017/11	SUBVENTION	FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE	Association	22 000,00
6574	SUBV2017/13	SUBVENTION	OFFICE DE TOURISME	Association	120 000,00
6574	SUBV2017/16	SUBVENTION	DIVERS ASSOCIATIONS	Association	5 380,00
6574	SUBV2021/01	SUBVENTION	ASSOC ARTEFACT	Association	1 000,00
6574	SUBV2017/17	SUBVENTION	BIENNALE INTERNATIONALE SAINT PAUL DE VENCE "BIS"	Association	15 000,00
6574	SUBV2018/01	SUBVENTION - REVERS. TAXE DE SEJOUR N-1	OFFICE DE TOURISME	Association	90 000,00
6574	SUBV2021/02	SUBVENTION	SPCOC CANOE KAYAK	Association	430,00
6574	SUBV2021/03	SUBVENTION	SPCOC NATATION	Association	245,00
6574	SUBV2021/04	SUBVENTION	SPCOC TENNIS	Association	315,00
6574	SUBV2021/05	SUBVENTION	SPCOC GR	Association	875,00
6574	SUBV2021/06	SUBVENTION	SPCOC ESCRIME	Association	365,00
6574	SUBV2018/03	SUBVENTION	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE VENCE	Association	200,00
6574	SUBV2021/07	SUBVENTION	SPCOC FOOTBALL	Association	2 100,00
6574	SUBV2019/01	SUBVENTION	ASSOCIATION PAUL ART	Association	2 000,00
6574	SUBV2019/04	SUBVENTION	ORFEA ASSOCIATION	Association	2 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		24,00	0,60	24,60	21,60	2,60	24,20
Adjoint administratif	C	8,00	0,00	8,00	6,80	1,00	7,80
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	9,00	0,00	9,00	8,80	0,00	8,80
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché Territorial	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	1,00	0,60	1,60	1,00	0,60	1,60
Rédacteur principal 2° cl.	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		47,00	0,50	47,50	39,10	7,50	46,60
Adjoint technique	C	22,00	0,50	22,50	18,00	4,50	22,50
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	12,00	0,00	12,00	11,20	0,00	11,20
Agent de Maîtrise	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent de Maîtrise Principal	C	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
Ingénieur principal	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Technicien ppal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien ppal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
Educateur jeunes enfants	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		10,00	0,00	10,00	6,80	2,00	8,80
Auxil. puériculture ppal 1° cl.	C	2,00	0,00	2,00	1,50	0,00	1,50
Auxil. puériculture ppal 2° cl.	C	6,00	0,00	6,00	3,50	2,00	5,50
Puéricultrice Cl .Supérieure	A	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Puéricultrice Hors Classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,40	1,40	0,00	1,40	1,40
Adjoint du patrimoine	C	0,00	1,40	1,40	0,00	1,40	1,40
FILIERE ANIMATION (i)		10,00	0,50	10,50	8,00	2,50	10,50
Adjoint d'animation	C	9,00	0,50	9,50	7,00	2,50	9,50

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Brigadier chef principal	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Chef de service PM ppal 1ère cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		100,00	3,00	103,00	84,40	16,00	100,40

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint du patrimoine	C	CULT	354	0,00	A	CDD
Adjoint du patrimoine	C	CULT	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	567	0,00	A	CDD
Auxil. puériculture ppal 2° cl.	C	MS	356	0,00	A	CDD
Auxil. puériculture ppal 2° cl.	C	MS	356	0,00	A	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	995	0,00	A	CDI
Rédacteur principal 1° cl.	B	ADM	707	0,00	A	CDD
Technicien ppal 1ère classe	B	TECH	684	0,00	A	CDI
Technicien ppal 2ème classe	B	TECH	599	0,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AR Prefecture 006-210601282-20210331-CM20210315 Reçu le 01/04/2021 Publié le 01/04/2021	IV ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	IV C3.1
--	---	------------------------------

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SIVOM Pays de Vence		SFP	20 896,00
SICTIAM		SFP	37 891,00
SDIS 06		SFP	157 804,69
SDEG		SFP	24 581,24
Autres organismes de regroupement			
Communes et Etablissements privés (Dérogations scolaires)			29 520,00
Communes (Conservatoire de Musique)			3 061,00
Commune La Colle sur Loup (Sport)			50 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

AR Prefecture

IV ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

006-210601282-20210318-20210331
 Reçu le 01/04/2021
 Publié le 01/04/2021

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	9 593 884,00	0,00	22,08	92,67	2 118 330,00	92,67
TFPNB	198 965,00	0,00	20,12	0,00	40 032,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	9 792 849,00	-60,62			2 158 362,00	-31,27

AR Prefecture

006-210601282-20210331-BP2021_CNE-BF	IV - ANNEXES	IV
Reçu le 07/04/2021	ARRETE ET SIGNATURES	D2
Publié le 07/04/2021		

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 VOTES :
 Pour : 17
 Contre : 5
 Abstentions : 0


Date de convocation : 26/03/2021

Présenté par Le Maire (1),
 A Saint-Paul de Vence, le 31/03/2021
 Le Maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Saint-Paul de Vence, le 31/03/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BARTHES François	
CAMILLA Jean-Pierre, Le Maire	
CAUVIN Edith	
CHARENSOL Sophie	Procuration a Mme PAOLINI
CHEVALIER Frank	
COLLET Sylvie	Abente
DALMASSO Sandrine	
DUMONT Christelle	
FAURE Jean-Paul	
GUIGONNET Nadine	
HARTMANN Laurence	
HOUZE Catherine	
NUTTIN Marc	
PAOLINI Corinne	
RAFFAELLI Jean-Louis	
ROUSSEAU Mathieu	
SAPHORES-BAUDIN Frédérique	
STACCINI Pascal	
TOLLE Sylvie	
VADO Alain	
VERIGNON Benoit	

AR Prefecture	IV - ANNEXES	IV
006-210601282-20210331-BP2021_CNEA	ARRETE ET SIGNATURES	D2
Reçu le 07/04/2021		
Publié le 07/04/2021		
VOISIN Céline		
ZULIANI Alex		

- 1 AVR. 2021

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le - 1 AVR. 2021

A Saint-Paul-De-Vence, le 31/03/2021

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

